

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Mélissa De la cruz

SIREN 853 624 005

Applicables à compter du 28.05.2023

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. La validation de la commande vaut acceptation des présentes conditions générales.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise Mélissa De la cruz et de son client dans le cadre de la vente des services suivants (en ligne) :

- formation accompagnant revelateur en chants sacrés nouvellement intitulé « Femme & voix médecine »
- Communauté en ligne « La tribu »
- Accompagnements individuels type coaching 1 :1
- Accompagnement & formation au chant prénatal

Toute acceptation/validation explicite du devis/bon de commande envoyé par mes soins ou en ligne sur une plateforme e-commerce implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés TCC – TVA non applicable, article 293b du CGI.

L'entreprise Mélissa De la cruz s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandées au prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'entreprise Mélissa De la cruz) serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations, ou tout simplement de promotions en cours pour des évènements spéciaux ou des lancements de services. Les lancements et promotions diverses peuvent avoir lieu à n'importe quel moment où la chef d'entreprise le juge utile pour la vente de ses prestations.

Clause n°4 : Dédommagements éventuels

Les formations et/ou accompagnements en ligne peuvent à tout moment changer de format, de nombres d'heures de lives, de nombre de vidéos disponibles, d'intervenants professionnels, de durée d'accès, les jours et horaires des lives tant que cela est décidée par Mélissa De la Cruz pour l'évolution de ses activités en ligne, la rentabilité de son entreprise, son organisation professionnelle tant que l'objectif et les contenus nécessaires à la formation/accompagnements restent disponibles.

Ainsi les formations peuvent être à la fois des vidéos en ligne accessible 24H/24 sur une plateforme de formation (ex : système.io), des lives en direct via une plateforme de visioconférence type zoom, l'accès à une communauté en ligne permettant des échanges type Discord, Telegram, Whatsapp, et/ou encore des supports PDF, animés, établis par Mélissa De la Cruz et/ou par des intervenants professionnels experts dans leur domaine, ou même un seul de ces moyens de transmissions, tant que cela est jugé facilitant dans l'évolution de l'activité et de l'entreprise. Il va de soi que ces changements restent des changements exceptionnels, ponctuels mais qui peuvent être réajustés à tout moment sans préavis.

Si pour quelconque raison, état de santé, indisponibilité, la disponibilité de Mélissa De la Cruz serait compromise, elle est dans son plein droit de se faire remplacer par l'expert de son choix.

Aucun dédommagement ne sera possible dans ces conditions, le tarif de la formation à la date de commande reste dû intégralement au cours de la vie de ces formations et accompagnements, et des changements qui peuvent survenir tant que les transmissions sont assurées. Le mode de transmission, et l'organisation des accompagnements et transmissions dépendent entièrement de Mélissa De la Cruz.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- Par CB en ligne comptant
- Par virement bancaire comptant, la confirmation de la commande est envoyée une fois le virement bancaire reçu.
- Par CB en 3X via KLARNA – via le site internet www.melissa-de-la-cruz.com lorsque celui-ci le propose, cette facilité de paiement est gérée exclusivement par STRIPE. L'entreprise Mélissa De la cruz n'est pas responsable en cas de problème qui interviendrait sur ce choix de paiement en ligne.
- Par CB en 4X via Paypal - cette facilité de paiement est gérée exclusivement par PAYPAL. L'entreprise Mélissa De la cruz n'est pas responsable en cas de problème qui interviendrait sur ce choix de paiement en ligne.
- Par CB via système.io avec des facilités de paiement allant de 3X à 6X – 8x pour des achats à partir de 1500€. Cette facilité de paiement est gérée exclusivement par stripe et se fait sous forme d'abonnement. Pour autant, il s'agit d'une facilité de paiement en plusieurs fois tel que c'est indiqué au moment du bon de commande. L'intégralité de la somme est donc due, les paiements ne peuvent être interrompues pour quelque raison, l'arrêt des paiements de la part du client entrainera une situation de recouvrement par l'entreprise Mélissa De la cruz. Les informations de paiement sont gérées par le logiciel Stripe qui est responsable de la conservation et de la gestion des données sensibles des clients.

Le délai de rétractation légal de 14 jours intervient dans le cas où les formations et accompagnements ne sont pas délivrés dans les 14j qui suivent l'achat du service, autrement le fait d'accepter les CGV et de s'inscrire à une formation en ligne qui délivre un espace individuel de formation, des accès personnels, des liens de connexion pour des lives tant collectifs qu'individuels dès l'inscription ne permet pas de recourir au délai légal de rétractation de 14 jours. Le service étant fourni avant la fin de ce délai, voire dès le paiement de la formation s'il s'agit d'une formation en ligne comme « femme et voix medecine », « chant prenatal »,

« tribu ». Aucun remboursement pourra donc être envisagé en cas de rétractation sauf décision explicite et exceptionnelle de la dirigeante.

Clause n° 7 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à l'entreprise Mélissa De la cruz, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 8 : Clause résolutoire

Si dans les vingt jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'entreprise Mélissa De la cruz.

Clause n° 9 : Clause de réserve de propriété

L'entreprise Mélissa De la cruz conserve la propriété des services vendus, les transmissions sont disponibles et accessibles pour une période de 1 an à 3 ans (selon la durée en vigueur au moment de la commande) par le client. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, l'entreprise Mélissa De la cruz

se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les services vendus restés impayés.

Clause n° 10 : Livraison

La livraison des services est effectuée :

- Dès le paiement de la formation pour : la femme & voix medecine et la formation en chant prénatal.
- Dès le 1^{er} RDV pour les coachings et accompagnements individuels 1 :1 avec des dates de rdv fixés selon le nombre de coaching choisi ou inclus dans la formule achetée, selon les disponibilités du client et de Mélissa De la Cruz ou autre intervenant, si cela est compris dans l'accompagnement.
- La durée des accompagnements et formations est explicitement indiquée pour chaque formation, elle peut varier de 1 mois à 3 ans à l'heure actuelle.
- L'accès aux plateformes en ligne (système io) est indiqué dans le mail d'onboarding reçu à l'inscription à la formation. Elle varie entre 1 an et 3 ans selon les formations, cette durée peut être modifiée par l'entreprise Mélissa De la cruz sans délai, néanmoins il convient de respecter la durée de disponibilité des enseignements, vidéos et cours fournis, qu'il a été convenu au moment de l'achat du service par le client.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable et justifié dans la livraison des services ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.
- Un dédommagement quelconque

Clause n° 11 : Force majeure

L'entreprise Mélissa De la cruz ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 12 : Mediation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Cet établissement a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro XXXXXXXXXX la **SAS Médiation Solution** comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :

Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niost
Tel. 04 82 53 93 06

- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,
- tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

Clause n°13 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Grenoble.

Fait à La Mure,
Le 28 Mai 2024

X

Mélissa de la cruz